# Journal de Roubaix

Cinquante-deuxième année. — N° 177. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 26 JUIN 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs. Six mois..... 9 — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.


# LA CRISE DU MIDI. -- LE DÉPART DU RÉGIMENT MUTINÉ

**HUIT PAGES 5 Centimes**

## LE VRAI COUPABLE

Pour la première fois depuis les saturnales de la Commune, un régiment français s'est mis d'un coup en état de rébellion. Pour la première fois depuis 1793, un général a parlementé avec ses troupes et n'a pu les faire rentrer dans l'ordre qu'après avoir consenti une capitulation. Il lui a fallu promettre aux mutins l'impunité complète et sanctionner, par cette mansuétude inqualifiable, le mortel outrage fait à la discipline, sans laquelle les armées se transforment d'elles-mêmes en cohues aussi dangereuses pour la paix publique que peu redoutables à l'ennemi. Et les choses en sont venues à ce point qu'il faut se féliciter des résultats obtenus par une abdication aussi insolite; sans elle, probablement, nos soldats auraient fini par s'entretuer !

On frémit et on s'irrite en pensant que, pour préparer ce honteux spectacle, il a suffi de deux ministres qui ont, en moins de six ans, détruit l'effort de trente années et dont le plus malfaisant est encore au pouvoir. Mais il est impossible de s'étonner. La révolte du 17e de ligne n'a surpris que ceux dont l'aveuglement prémédité se refuse à reconnaître l'état réel des choses. C'est un incident, parmi tous les autres qui surviendront inévitablement.

Depuis que, par la plus néfaste erreur, Waldeck-Rousseau laissa le portefeuille de la guerre choir aux mains d'un sectaire halluciné, tout ce qui faisait la force et la puissance de l'armée, tout ce qui entretenait notre confiance et fortifiait nos espoirs a disparu peu à peu.

Un moment, il est vrai, on avait pu croire que l'œuvre de ruine entreprise par le général André allait s'arrêter ou du moins subir un temps d'accalmie. Elle a repris de plus belle et se poursuit plus active et plus sournoisement féroce depuis que, par une sorte de défi, le scepticisme méprisant de M. Clémenceau a mis l'armée à la discrétion du seul homme qu'elle ne pût jamais reconnaître pour son chef légitime. A partir de ce moment, c'en était fait des espoirs de relèvement, car l'exaltation du général Picquart, par cela seul qu'elle était accomplie en dehors de toutes les règles et en violation des principes de la subordination hiérarchique, portait une atteinte décisive au sentiment d'obéissance militaire et constituait une prime véritable à la rébellion.

Aussitôt l'antimilitarisme, un instant décontenancé, a relevé la tête et repris son œuvre mortelle avec une audace qu'on ne lui avait pas encore connue. Encouragé par l'apathie ministérielle, qui allait jusqu'à le nier, il a pénétré dans les casernes et propagé à travers les chambrées le poison de ses doctrines, semant partout des germes de révolte qui n'attendaient, pour éclore, qu'un prétexte et une occasion.

L'autorité, désarmée, constatait les ravages, mais n'avait pas le courage de les endiguer. Tandis que M. Picquart déclarait que seuls les officiers étaient indisciplinés, et frappait, avec une fureur aveugle, ceux qui, timidement, avaient essayé de réagir ; tandis que les conseils de guerre suspects à un pouvoir dont la rancune est le principal ressort, et menacés de mort prochaine, punissaient de peines dérisoires les actes les plus graves d'insubordination, les violences contre les gradés, les outrages et les voies de fait ; tandis qu'un commandant de corps d'armée, plus soucieux de popularité que de logique, proclamait la nécessité de « transformer les soldats en citoyens conscients », et que les autres fermaient les oreilles aux sourds grondements de la révolte, l'insoumission gagnait de proche en proche, et la désertion faisait des progrès formidables. En 1906, près de dix mille hommes ont refusé de rejoindre les drapeaux, que trois mille soldats abandonnaient pour des raisons diverses. Depuis 1898, la proportion avait doublé, ou à peu près !

Il est impossible qu'un pareil état de choses n'aboutisse point, quelque jour, à des catastrophes. L'indiscipline n'est jamais un malaise passager, dont les manifestations restent stationnaires, ou diminuent d'intensité en se prolongeant. Due à des causes profondes, il faut, pour l'enrayer, des remèdes énergiques, et surtout la culture intensive de certains sentiments, pour ne pas dire de certaines vertus. Le soldat n'obéit que parce qu'on l'y force, à moins qu'il ne puise au fond de son âme la conscience d'une soumission nécessaire, et la notion d'un idéal de résignation et de devoir supérieur à ses fantaisies ou à ses passions. Quand il n'existe plus pour lui de coercition, ni en lui de bonne volonté, l'absence de toute contrainte prépare la révolte. Celle-ci est maintenant partout latente, et peut éclater au moindre choc.

Sans doute, le recrutement régional, pratiqué par les André et les Picquart, qui ont transformé en fief électoral chacune des subdivisions de région, est une chose fort dangereuse, comme l'ont prouvé les désordres militaires du Midi. Mais il n'est pas seul responsable, et il se complique en tous cas d'une anarchie telle que la cour du roi Pétaud pourrait, au regard des bureaux de la guerre, passer pour un modèle d'ordre, de régularité et de sage administration.

De ministre, à proprement parler, il n'y en a point. Ou plutôt, il y en a trop. Personne aujourd'hui ne doute plus de la nullité prétentieuse de l'homme à qui M. Clémenceau avait fait toute sa notoriété et qui s'effondre chaque jour un peu plus dans l'impuissance et l'abstention. Il ne dirige rien, ne commande rien, ne résout rien. Il subit, et voilà tout.

Flanqué d'un sous-secrétaire d'Etat turbulent, qui se démène comme un hanneton dans une cloche et brouille tous les services dont pas un seul ne fonctionne plus congrûment, escorté d'officiers dont plusieurs lui ont été imposés et, à qui, de gré ou de force, il a abandonné à peu près tous ses pouvoirs, lui ne s'occupe guère que de broutilles, telles que le calcul des années passées par tel ou tel dans le gouvernement de Paris, ou la satisfaction des exigences de certains députés influents.

Il est à ce point oublieux, ou ignorant, des principes les plus élémentaires de la hiérarchie, qu'il envoie à Narbonne un colonel de la garnison de Paris pour régenter les généraux responsables, et diriger en personne les chefs de corps directement placés sous leurs ordres. Et il ne se rend pas compte de l'exceptionnelle gravité d'une mesure qui met ainsi en suspicion, vis-à-vis de leurs propres troupes, des chefs dont le rôle est déjà si complexe et si délicat. Il frappe, sans les entendre, des officiers conspués par leurs soldats, et fait promettre à ceux-ci la plus large impunité... J'en passe, et des meilleures.

Il est clair que, sous le rapport de l'incohérence, M. Picquart a de qui tenir. Mais ce qui peut se supporter en politique devient bien vite intolérable quand il s'agit de l'armée et de ses ressorts. Ceux-ci sont singulièrement fragiles et se brisent facilement en des mains inexpertes. On peut dire qu'il n'y en eut jamais de moins sûres que celles de cet occasionnel ministre, ni qui puissent nous préparer de plus inquiétante lendemains.

**Lieutenant-colonel ROUSSET.**

## BULLETIN

24 juin.

*Le 17e d'infanterie a quitté Agde, embarqué pour une destination inconnue.*

⁂

*Marcelin Albert s'est rendu à Argelliers.*

⁂

*A l'occasion de l'anniversaire de la mort du Président Carnot, le Président de la République s'est rendu ce matin, à neuf heures et demie, dans la crypte du Panthéon, devant la sépulture de l'ancien Président.*

⁂

*Devant la cour d'assises de la Seine ont comparu, aujourd'hui, plusieurs antimilitaristes poursuivis pour provocations, par affiches, de militaires à la désobéissance.*

⁂

*M. Revoil, le nouvel ambassadeur de France à Madrid, a prononcé un discours où il a souligné l'importance de l'accord franco-espagnol. Le roi Alphonse XIII a répondu dans le même sens.*

## LES ANTIMILITARISTES DEVANT LES ASSISES

### Avant l'audience

Paris, 24 juin. — Douze antimilitaristes sont poursuivis aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de provocation de militaires à la désobéissance, pour avoir fait placarder, à l'occasion du 1er mai, sur les murs de Paris, une affiche adressée aux soldats.

Les accusés se nomment : Alexandre Aulagnier, 42 ans, ébéniste, secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine ; Camille Binet, 27 ans ; Louis Coriol, 49 ans, peintre en bâtiment ; Charles Delpech, 26 ans, bijoutier ; François Granvogel, 27 ans, imprimeur ; Joseph Lelong, 30 ans, secrétaire du Syndicat des conducteurs-pointeurs ; Maurice Mouchebœuf, 27 ans, plombier ; Lucien Prieur, 25 ans, bijoutier ; Firmin Salles, 10 ans, garçon de restaurant ; Henri Turpin, 32 ans, forgeron, secrétaire de la Fédération des ouvriers en voitures ; Auguste Vallet, 25 ans ouvrier typographe ; André Veber, 24 ans, ouvrier orfèvre.

Ils portent pour la plupart des fleurs à la boutonnière de leur jaquette ou de leur veston. Ils affectent une gaieté un peu bruyante. A leur entrée, ils font des signes d'amitié aux personnes qu'ils connaissent.

Dans la salle, on remarque des femmes et des enfants. Ce sont les femmes et les enfants des accusés.

Un placard est distribué au public ; il est signé : « Les cent signataires de la deuxième affiche aux soldats ». Les auteurs de ce placard déclarent avoir commis le même délit que celui reproché aux accusés d'aujourd'hui et demandent à subir leur sort.

### L'audience

L'audience est ouverte à midi trente-cinq.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, dans lequel il rappelle le texte de l'affiche où l'on invitait les soldats à mettre la crosse en l'air et à rompre les rangs.

Après l'appel des témoins — des agents de la Sûreté — Me Jacques Bonzon, se lève et dépose des conclusions tendant à ce que la cour fasse toute diligence afin que MM. Guyot-Dessaigne, Briand et Clémenceau soient cités comme témoins.

« Considérant que l'affaire est une poursuite pour crime d'opinion ; qu'il est essentiel de savoir si les proscripteurs des accusés n'ont jamais varié dans leurs propres opinions ou n'ont jamais partagé ou propagé les théories mêmes qui, sur le rôle de l'armée républicaine en face du prolétariat, sont aujourd'hui déférées au jury.... »

Et Me Jacques Bonzon énumère quelques-unes des questions qu'il compte poser aux trois ministres dont il sollicite la comparution.

En ce qui concerne M. Guyot-Dessaigne :

« N'a-t-il pas été procureur de l'Empire ? Combien, dans l'exercice de ses fonctions, a-t-il fait condamner de républicains ? »

A M. Briand :

« N'a-t-il pas, comme conférencier, journaliste, avocat, même député, conseillé la violence révolutionnaire ? En réponse à la violence légale, n'a-t-il pas prêché la guerre armée et incité les soldats à se mutiner lorsqu'on leur ordonnerait de tirer sur le peuple ? »

A M. Clémenceau :

« N'a-t-il pas débuté dans la politique active par sa participation comme maire de Montmartre aux événements de 1871 ? N'a-t-il pas été mêlé au massacre de deux généraux ? En 1879, n'a-t-il pas demandé l'amnistie en faveur de Blanqui ? En 1898, n'a-t-il pas attaqué l'armée aux côtés de Zola ? »

Après la lecture de ces conclusions, le président Planteau demande par qui elles ont été signées.

Me Jacques Bonzon. — Par deux des accusés, répondant le président, et aussi par deux avocats.

Le président. — Eh bien, je m'étonne de ces deux signatures d'avocat, et une fois de plus, je tiens à vous rappeler aux prescriptions du Code d'instruction criminelle ; je les rappelle au respect des autorités et, sans protester énergiquement, je ne puis laisser passer l'expression de « proscripteurs » qui se trouve dans la première partie des conclusions. »

Et comme l'avocat général Trouard-Riolle intervient :

« — Vous allez me laisser la parole ! s'écrie Me Jacques Bonzon. Vous n'avez pas à intervenir. J'ai à développer mes conclusions ! »

Des bravos éclatent dans le fond de la salle.

Une voix. — La salle est remplie de policiers !

L'interrupteur est expulsé « manu militari ».

Mais l'avocat général veut, une seconde fois, intervenir.

« — Vous n'avez rien à dire, s'écrie Me Jacques Bonzon. Vous êtes ici mon adversaire, vous n'êtes pas mon supérieur !

M. l'avocat général. — C'est là une impertinence contre laquelle je proteste !

Le calme s'étant rétabli, l'avocat développe brièvement, mais non sans violence ses conclusions.

Me Bonzon. — Protestez tout à votre aise. »

Le calme s'étant rétabli, l'avocat développe brièvement, mais non sans violence ses conclusions.

« Il est indispensable, dit-il en terminant, que MM. Guyot-Dessaigne, Briand et Clémenceau, surtout celui-là qui, hier, accueillait dans son cabinet un homme prévenu de droit commun, Marcelin Albert, soient obligés de venir s'expliquer ici. »

Tous les accusés déclarent s'associer aux conclusions de Me Jacques Bonzon. Ils le font presque tous d'un seul mot. L'un d'eux cependant, M. Delpech, est plus prolixe.

« — C'est Briand et Clémenceau, dit-il, qui ont été mes professeurs. C'est d'eux que j'ai appris les doctrines qui me sont reprochées aujourd'hui. N'ont-ils pas préconisé autrefois la violence ? A de longues générations ils ont donné des idées spéciales, et ils veulent nous faire condamner pour ces mêmes idées devenues les nôtres ! »

Après délibération de la cour, les conclusions de Me Jacques Bonzon sont rejetées et le président Planteau procède à l'interrogatoire des accusés.

### Les interrogatoires

Aulagnier, qui est le premier interrogé, reconnaît qu'il a signé l'affiche.

— Je suis, dit-il, membre du parti socialiste révolutionnaire depuis quinze ans, et mon éducateur fut Briand. Il nous disait de tirer sur les chefs.

Dans notre affiche, nous ne disons pas aux soldats de déserter, de tirer sur leurs chefs, mais de ne pas tirer sur leurs frères.

Aulagnier proteste alors contre la détention préventive et il termine en disant :

— C'est M. Briand et M. Clémenceau qui nous ont fait traduire ici, après nous avoir enseigné pire.

— Mais, fait observer le président, il y a dans votre affiche ces mots : « Crosse en l'air et rompez les rangs ! » C'est de la provocation à la désobéissance.

— Pas du tout, nous avons fait un acte d'humanité, voilà tout. Cette expression est classique. Je n'appartiens à aucun groupe antimilitariste, mais tout syndicaliste est forcément antimilitariste.

Louis Coriol dit qu'il a signé l'affiche parce qu'il est antimilitariste.

Le président. — Si la France était envahie par des armées étrangères, émettriez-vous les mêmes idées ?

Louis Coriol. — Dans l'affiche, il n'est question que de grèves et pas de patrie.

— Avez-vous été soldat ?

— Oui, cinq ans.

— Mais n'avez-vous pas déserté ?

— C'est vrai. Mais l'histoire est très drôle ; je vous raconterai cela plus tard, car, maintenant, je suis fatigué.

Le président. — On reprendra tout à l'heure votre interrogatoire.

On passe alors à Gaston Delpech, qui a signé l'affiche parce qu'il est syndicaliste révolutionnaire depuis le jour où M. Briand l'a converti à ces idées.

Le président. — Vous provoquez des militaires à la désobéissance ?

— Oui. Et quel que soit le verdict, je continuerai demain comme je l'ai fait hier.

François Granvogel reconnaît avoir signé l'affiche, mais demande quel est le règlement militaire qui déclare qu'une armée de soldats doit tirer sur une armée de prolétaires.

— Au régiment, dit-il, des officiers qui ne juraient que par le commandant Picquart, m'ont enseigné à raisonner ainsi.

Si ces nous condamne, les vrais condamnés seront MM. Briand et Clémenceau !

Jules Lelong affirme qu'il n'a voulu donner qu'un simple conseil aux soldats, car l'armée ne devrait intervenir dans aucun conflit.

Maurice Mouchebeuf est sourd, mais bavard. Il parle, il parle sur la question sociale, le capital, le machinisme et le marxisme.

Maurice Prieur et Firmin Salles ont signé l'affiche pour obéir, disent-ils, à la voix de leur conscience.

Enfin, le dernier accusé, Henri Turpin, déclare qu'à une réunion à laquelle assistaient MM. Briand et Clémenceau, on chanta l' « Internationale » et notamment le couplet où se trouve la phrase : « Crosse en l'air et rompons les rangs », et ces deux hommes, qui n'étaient pas encore ministres, saluèrent.

— Si vous nous condamnez, s'écrie-t-il en terminant, vous condamnerez l'humanité tout entière.

Les interrogatoires sont finis.

L'audience est suspendue à 2 h. 55.

A la reprise, on entend des dépositions de témoins qui se bornent à déclarer qu'ils ont lu les affiches, ce qui prouve, contrairement à la thèse des accusés, qu'entre l'affichage et la lacération, un temps moral suffisant s'est écoulé pour justifier l'inculpation.

### Un nouvel incident
### A propos d'une brochure de M. Briand

Au moment où l'avocat général allait commencer son réquisitoire, Me Bonzon, demande au président de faire passer aux jurés une brochure de M. Briand intitulée : « La grève générale et la révolution ». Il en donne à l'huissier un paquet.

Le président. — Je m'y oppose, car je n'ai pas eu connaissance de ce document.

Me Bonzon. — On nous fait un procès politique ; nous nous défendons avec les armes de la politique. J'insiste pour qu'on distribue cette brochure, reflet des idées de nos dirigeants. Notre liberté de défense doit être la plus complète.

Le président. — Elle le sera. Lisez la brochure.

Me Bonzon. — Je ne puis vous lire pendant deux heures une brochure, même si c'est du Briand. (Rires.) J'enverrai donc moi-même cette brochure par le poste à MM. les jurés.

L'avocat général. — Je prie le défenseur de ne pas m'oublier dans cette distribution.

Me Bonzon. — Vous l'aurez, mais il ne faudra pas me faire arrêter, comme M. Clémenceau l'a fait pour des hommes qui étaient venus le trouver deux jours auparavant.

M. l'avocat général. — Le contraire est prouvé par un exemple récent.

### Le réquisitoire

L'avocat général peut enfin prononcer son réquisitoire.

Un double devoir, dit-il, incombe à l'armée : défendre l'ordre à l'intérieur et la patrie au dehors. Elle doit être fortement disciplinée, et l'inquiétude est grande dans nos cours de français, quand nous assistons aux défaillances locales de ces temps derniers. Ces hommes, depuis quelques années, ont semé le vent de révolte ! La France, hélas ! récolte la tempête !

L'avocat général établit ensuite que l'appel n'a pas seulement été affiché, mais distribué, comme en font foi des lettres de colonels, de préfets, de procureurs de la République, à qui des passe-partout ont été remis par des sous-officiers, à qui ils avaient été adressés.

Comme le procureur traite les prévenus d'anarchistes, trois d'entre eux se lèvent en même temps et protestent avec véhémence.

L'avocat général menace de requérir leur expulsion et il continue son discours en lisant et en commentant les termes de l'affiche. Puis il lit aux jurés le manifeste de la Confédération générale du travail, paru ce matin à l'occasion des événements de Narbonne et dans lequel des félicitations sont adressées au 17e de ligne pour sa défection.

Enfin, prenant, un à un, chacun des accusés et s'armant de leurs déclarations, il conclut à leur culpabilité et dit qu'il faut faire encore un exemple et anéantir les théories abominables propagées par les antimilitaristes.

« Nous sommes en présence d'exaltés qui voient rouge. S'ils ne veulent pas cesser leur propagande criminelle, nous ne cesserons pas de sévir. »

### Encore un incident

Dès le réquisitoire terminé, Me Bonzon dépose de nouvelles conclusions protestant contre la lecture, faite par l'avocat général, de passe-partout envoyés par les antimilitaristes dans les régiments de province et qui, soutient-il, n'ont pas été soumis aux accusés.

Le président. — Toutes les pièces lues étaient dans le dossier.

Me Bonzon. — C'est exact, mais elles n'étaient pas à l'instruction ; ce sont des pièces secrètes dont il ne pouvait être fait état.

Me Wilm proteste à son tour, sur le même objet. Il reproche au ministère public, dans le but d'arracher au jury une condamnation dont il a besoin, d'avoir apporté des arguments faux lorsqu'il a attribué la rédaction du Manuel du Soldat à Yvetot, et en soutenant qu'il avait été condamné pour cette publication, alors qu'il fut acquitté.

Après un violent colloque entre Me Wilm, Me Bonzon, le président et l'avocat général, la cour se retire pour délibérer sur les conclusions de Me Bonzon.

Elle rend un arrêt donnant acte aux défenseurs et aux accusés de leurs conclusions, mais ajoutant qu'il n'y a pas lieu d'admettre les dites conclusions.

L'audience est levée et la suite des débats renvoyée à demain.

# LA RÉVOLTE DANS LE MIDI

## LES SOLDATS MUTINÉS

**Nouveaux actes d'indiscipline au 17e, à Agde. -- On embarque le régiment pour une destination inconnue -- La fin d'une équipée. -- Autres mutineries. -- M. Marcelin Albert retourne à Argelliers. -- Les paroles du « Rédempteur ». -- La situation dans le Midi. -- La mise en liberté des prisonniers.**

Agde, 24 juin. — En vertu d'ordres donnés déjà depuis deux jours, et qu'on avait tenus absolument secrets, le 17me de ligne a quitté, cette nuit, Agde pour une nouvelle garnison qui n'est pas encore connue. Cette mesure avait été arrêtée en haut lieu, depuis la mutinerie qui avait failli prendre, l'autre jour, un caractère tragique.

### Les permissions refusées

Sans doute, les mutins avaient réintégré leur garnison, samedi, dans la matinée, mais l'esprit du régiment n'en restait pas moins très inquiétant. Non contents de l'impunité assurée à leur première incartade, une partie des mutins, à peine rentrés à la caserne, demandaient, pour le lendemain dimanche, la permission de retourner à Béziers. Le colonel fit répondre que le quartier était consigné ; mécontents de cette fin de non-recevoir, les hommes n'hésitèrent pas à passer outre, et, hier, en assez grand nombre, ils quittaient la caserne, sans toutefois prendre leurs armes, pour aller passer la journée à Béziers ou dans les environs.

Cette situation ne pouvait se prolonger ; il devenait urgent de soustraire le régiment aux influences locales qui agissaient sur lui. Toutes les dispositions avaient été prises dans le plus grand mystère.

### Le départ

On a littéralement enlevé le régiment dans la nuit. Voici dans quelles conditions : Vers minuit on voyait successivement arriver, à Agde le 15e dragons, le 92e et le 55e de ligne, venant de Cers près Béziers, où ils étaient cantonnés.

Le 15e dragons occupe aussitôt le pont et la route de Vias. Les deux régiments de ligne s'échelonnent, du pont suspendu, à la caserne, et barrent les autres routes. Des gendarmes assurent, un peu partout, le service d'ordre.

Une batterie d'artillerie a même été réquisitionnée, elle est tenue en réserve à la gare. Enfin le 13e chasseurs est échelonné de Villeneuve à Béziers pour arrêter les fuyards, le cas échéant.

Le 17e de ligne, équipé à la hâte sort de la caserne par petits paquets ; il est immédiatement encadré par les autres troupes, et dirigé vers la gare. Les hommes, ahuris, ne tentent aucune résistance, et se laissent conduire.

### Tentative de manifestation

Plusieurs centaines de personnes, mises en éveil par ce déploiement inattendu de forces militaires, s'étaient massées devant la caserne. Elles ont ébauché une manifestation et tenté d'emboiter le pas, en poussant des cris sympathiques ; on les a aussitôt refoulés et dispersés.

Toutes les avenues de la gare étaient barrées. La foule a été maintenue au delà du pont.

Le général Coupillaud dirigeait toutes les mesures d'ordre. Les hommes du 17e ont été embarqués rapidement dans un ordre et un calme parfaits. Aucun des incidents, qu'on pouvait craindre, ne s'est produit. L'occupation militaire de la ville avait eu lieu vers une heure ; à deux heures, l'embarquement était fini. L'opération, on le voit, a été vivement menée. Un train spécial avait été formé.

Le 17e est dirigé, croit-on, sur Briançon et Gap ; une fois-là, les hommes en seront répartis dans la région lyonnaise. La première compagnie est restée à la caserne, où est également cantonnée le 75e venu, dans la nuit, de Romans. Un général est également resté ce matin. On le voit circuler en ville avec des officiers.

### Les indisciplinés

Agde, 24 juin. — Les hommes du 17e, qui avaient quitté Agde hier matin, sans permission pour se rendre à Béziers, où dans les environs, ont été arrêtés, le soir dans les trains qui les ramenaient à Agde, quelques uns étaient en civil. Ils ont été remis à la garde du 55e Acers, où des autres régiments cantonnés entre Agde et Béziers. Dix d'entre eux ont été arrêtés ainsi à Villeneuve. Un capitaine les a fait enfermer dans la pièce affectée, à la manutention des colis postaux, qui a été transformée pour la circonstance en salle de police.

### Un drame

Béziers, 24 juin. — Les incidents dont le 17e a été ces temps-ci le théâtre viennent d'avoir pour triste épilogue un drame passionnel.

Un soldats du 17e d'infanterie, le nommé B..., dont les parents sont tailleurs à Béziers est venu à Béziers en civil sans permission, et s'est caché chez ses parents. Il a passé l'après-midi avec Mlle C..., modiste, âgée de vingt-deux ans, avec laquelle il projetait de se marier.

Au désespoir de se quitter dans la nuit, ils ont décidé de se suicider et se sont rendus dans une vigne. B... a tiré deux coups de revolver à la jeune fille qui a été atteinte au-dessus du sein droit et à la tempe droite. Il s'est ensuite tiré un coup de revolver à la tête. La cervelle a sauté et la mort a été instantanée.

La jeune fille a été transportée chez ses parents. Elle est encore en vie, mais son état est à peu près désespéré.

### Où va le régiment

Le correspondant particulier de la « Liberté » à Béziers, envoie le télégramme suivant :

« Béziers, 24 juin. — Le 17e de ligne, préalablement désarmé, a été embarqué par train spécial, à destination de Marseille. Le commandant des troupes d'escorte a reçu l'ordre d'ouvrir en cette ville un pli donnant sa destination définitive, l'Algérie ou la Corse. Les officiers étaient consternés et les soldats pleuraient de rage. »

## NOUVELLES MUTINERIES

### Un colonel sifflé à Avignon

Paris, 24 juin. — L' « Agence Havas » nous communique la dépêche suivante :

« Avignon, 24 juin. — Hier soir, vers cinq heures, le colonel Saint-James, rentrant des Alpes s'est rendu à la caserne. Il a d'abord été l'objet d'une manifestation hostile de la part des civils qui menaçaient de renverser la grille. Dans la cour, il a trouvé les soldats ; les uns sifflaient, les autres chantaient l'*Internationale*.

« Pendant ce temps plusieurs poussées ont eu lieu du dehors contre la porte et la grille de la caserne. La mutinerie s'est calmée un peu, et le colonel s'est retiré vers huit heures et demie.

« Une manifestation, comprenant 2 à 300 personnes a eu lieu sur la place Pie ; les manifestants se sont rendus à la caserne. Un officier a fait placer un peloton en armes, à dix mètres de la grille. Le lieutenant-colonel Dalbiez est arrivé sur ces entrefaites. Il a fait retirer aussitôt le peloton, et il a prononcé quelques paroles d'apaisement, qui ont été très applaudies. La foule s'est calmée et cette manifestation qui aurait pu avoir des suites a cessé de façon heureuse.

« Une enquête est ouverte. »

### Incidents au 24e colonial

Agde, 24 juin. — On apprend qu'une nouvelle mutinerie se serait produite cette fois parmi les hommes du 24e colonial. Ce bataillon, caserné à Cette, était de ceux qui avaient reçu l'ordre, dans la journée, de partir pour Agde afin d'assurer la police entre la gare de cette ville et celles de Vias et de Villeneuve-lès-Béziers.

La voie était, en effet, gardée militairement, au départ du train spécial, emmenant le 17e de ligne. Les hommes du 24e colonial, groupés par pelotons, occupèrent les postes qui leur avaient été assignés. Une fois là, ils se mirent à boire. Un peu plus tard, vinrent à passer des trains qui transportaient des troupes du 92e et du 105e, les coloniaux, probablement pris de vin, saluèrent ce passage en levant la crosse en l'air.

Dès que ces faits ont été connus, ordre a été donné de faire rentrer sans délai, à Cette, les hommes du 24e. Ils ont été remplacés par le 55e.

## LE VOYAGE DU « RÉDEMPTEUR »

Paris, 24 juin. — Depuis son départ, par la gare d'Austerlitz, on était sans nouvelles de M. Marcelin Albert. Des dépêches de Toulouse et de Narbonne signalaient bientôt que de nombreux journalistes s'étaient rendus dans ces deux gares, dans la première à 8 heures 38, dans la seconde à midi 17, heures auxquelles il aurait dû arriver normalement, et que personne ne l'avait vu.

En même temps, le bruit courait que Marcelin Albert avait bifurqué à Montauban sur Bédarieux. Cette dernière indication était inexacte, car M. Marcelin Albert, de son propre mouvement, ou sur le conseil de voyageurs qui l'accompagnaient, se dirigeait toujours sur Toulouse, mais en prenant une voie moins directe.

A Brive, au lieu de continuer sur Cahors et Toulouse, il filait sur Capdenac et Toulouse, et arrivait dans cette dernière ville à 10 heures 58. Voici à titre de curiosité, la dépêche que publie l'« Agence Havas » :

Toulouse, 24 juin. — L'*Agence Havas* communique une dépêche, annonçant l'arrivée, à Toulouse,